

COMMUNE DE CERNOY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 avril 2024 à 19 heures 30

Le trois avril deux mille vingt-quatre, à 19 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle BARTHE, maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 9

Présents : 6

Votants : 9

Quorum : 5 (atteint)

Présents : Mesdames et Messieurs Isabelle BARTHE, Jacques de BRUCE, Lucien MORVILLE, Valérie ZOLDAN, Gladys BELAIR, Marion BRUNET

Absents : Florent MAZIÈRES, Sébastien ROSE, Caroline MAHIEUX

Pouvoir : Florent MAZIÈRES à Lucien MORVILLE

Sébastien ROSE à Isabelle BARTHE

Caroline MAHIEUX à Jacques de BRUCE

Secrétaire de séance : Jacques de BRUCE

Secrétaire auxiliaire : Leslie PELLEIEUX, secrétaire de mairie

Séance ouverte à 19h45

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 mars 2024
Validation des zones d'accélération des énergies renouvelables
Vente de la saieuse
Compte de gestion 2023
Compte administratif 2023
Affectation du résultat
Vote des taux des impôts directs locaux
Vote des subventions versées aux associations
Vote du budget 2024
Fongibilité des crédits
Questions diverses

1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2024

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

Pour : Isabelle BARTHE, Jacques de BRUCE, Lucien MORVILLE, Valérie ZOLDAN, Gladys BELAIR, Marion BRUNET, Florent MAZIÈRES, Sébastien ROSE, Caroline MAHIEUX

Contre : Néant

Abstention : Néant

2) VALIDATION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 13 mars 2024 par laquelle il a été fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération, une concertation avec le public présentant le projet a été effectuée sous forme :

- D'un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la commune, consultable du 14 mars 2024 au 2 avril 2024 sur le site internet de la commune « cernoy.fr » ainsi qu'un formulaire de concertation du public.
- D'un registre de concertation tenu disponible en mairie pour permettre au public de formuler ses observations aux heures de permanence pour les administrés n'utilisant pas internet.

Madame le Maire présente le bilan de cette concertation joint en annexe (cf annexe 1 : Bilan de la concertation du public).

Qu'à l'issue de la concertation, les ZAEnR identifiées dans la cartographie annexée à la délibération du 13 mars 2024 sont validées comme suit.

- Pas d'éoliennes sur le territoire de la commune,
- Panneaux solaires sur les zones définies sur la commune,
- Géothermie possible pour les particuliers et les entreprises sur des zones définies,
- Pas de méthanisation car aucune canalisation de gaz à proximité et pour éviter les nuisances liées aux passages de camions et tracteurs,

Après échanges, le Conseil Municipal :

- Approuve le bilan de la concertation annexé à la présente et les suites données à cette concertation,
- Arrête les propositions zones d'accélération telles que présentées en annexe,
- Précise que la présente délibération sera transmise, à la Communauté de Communes du Plateau Picard, en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département,
- Précise que la présente délibération approuve la proposition de cartographie des zones d'accélération du territoire communal qui sera transmise au référent préfectoral dans le Département. Elle intégrera la cartographie départementale qui sera soumise à l'avis du Comité Régional de l'Energie des Hauts-de-France.

Pour : Isabelle BARTHE, Jacques de BRUCE, Lucien MORVILLE, Valérie ZOLDAN, Gladys BELAIR, Marion BRUNET, Florent MAZIÈRES, Sébastien ROSE, Caroline MAHIEUX

Contre : Néant

Abstention : Néant

3) VENTE DE LA SALEUSE

Madame le maire informe le conseil municipal que la commune de Sains-Morainvillers a proposé de racheter à la commune de Cernoy la saleuse pour la somme de 650,00 €. Madame la maire précise que la saleuse n'est pas utilisable par la commune car le tracteur n'est pas adapté à l'attelage de ce matériel.

Sur proposition de Madame le maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de vendre la saleuse à la commune de Sains-Morainvillers pour la somme de 650,00 €.

Pour : Isabelle BARTHE, Jacques de BRUCE, Lucien MORVILLE, Valérie ZOLDAN, Gladys BELAIR, Marion BRUNET, Florent MAZIÈRES, Sébastien ROSE, Caroline MAHIEUX

Contre : Néant

Abstention : Néant

4) COMPTE DE GESTION 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 ;

Vu le décret du 10 janvier 1936 relatif au budget et à la comptabilité des communes ;

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée ;

Considérant les opérations de l'exercice 2023, Madame le maire certifie l'identité des valeurs avec celles du trésorier, des écritures, des dépenses et des recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement ;

Considérant la régularité des écritures du compte de gestion de Madame le trésorier de Saint Just en Chaussée ;

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations	172 982,84	238 616,43	192 724,29	285 931,62	365 707,13	524 548,05
Résultat		65 633,59		93 207,33		158 840,92
Résultat reporté		183 648,66	120 363,17		120 363,17	183 648,66
Totaux cumulés		249 282,25	27 155,84		486 070,30	708 196,71
Résultats clôture						222 126,41

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Constate à l'unanimité la concordance des écritures entre le compte de gestion du trésorier et le compte administratif de Madame le maire,
- Déclare à l'unanimité que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2023, n'appelle ni observations, ni réserves.

Pour : Isabelle BARTHE, Jacques de BRUCE, Lucien MORVILLE, Valérie ZOLDAN, Gladys BELAIR, Marion BRUNET, Florent MAZIÈRES, Sébastien ROSE, Caroline MAHIEUX

Contre : Néant

Abstention : Néant

5) COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Sous la présidence de Monsieur de BRUCE, le conseil municipal examine le compte administratif 2023 de la commune qui s'établit ainsi :

Investissement

Dépenses

Prévu : 433 616,34 €

Réalisé : 192 724,29 €

Reste à réaliser : 85 500,00 €

Recettes

Prévu : 433 616,34 €

Réalisé : 285 931,62 €

Reste à réaliser : 0,00 €

Résultat d'investissement 2023 : + 93 207,33 €

Déficit d'investissement reporté 2022 : - 120 363,17 €

Fonctionnement

Dépenses

Prévu : 295 259,17 €

Réalisé : 172 982,84 €

Reste à réaliser : 0,00 €

Recettes

Prévu : 357 648,56 €

Réalisé : 238 616,43 €

Reste à réaliser : 0,00 €

Résultat de fonctionnement 2023 : 65 633,59 €

Excédent de fonctionnement reporté 2022 : 183 648,66 €

Résultat de clôture de l'exercice

Excédent de fonctionnement : 249 282,25 €

Déficit d'investissement : 27 155,84 €

Excédent global de clôture : 222 126,41 €

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations	172 982,84	238 616,43	192 724,29	285 931,62	365 707,13	524 548,05
Résultat		65 633,59		93 207,33		158 840,92
Résultat reporté		183 648,66	120 363,17		120 363,17	183 648,66
Totaux cumulés		249 282,25	27 155,84		486 070,30	708 196,71
Résultats clôture						222 126,41

Hors de la présence de Madame Isabelle BARTHE, maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2023 de la commune.

Pour : Jacques de BRUCE, Lucien MORVILLE, Valérie ZOLDAN, Gladys BELAIR, Marion BRUNET, Florent MAZIÈRES, Caroline MAHIEUX

Contre : Néant

Abstention : Néant

6) AFFECTATION DU RÉSULTAT

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Considérant l'excédent de fonctionnement 2023,

Considérant les restes à réaliser en dépenses d'investissement 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2023	+ 65 633,59 €
Résultat reporté au 31 décembre 2023	+ 183 648,66 €
Résultat de l'exercice d'investissement au 31 décembre 2023	+ 93 207,33 €
Résultat reporté en investissement au 31 décembre 2023	-120 363,17 €
Reste à réaliser 2023 en dépenses d'investissement	- 85 500,00 €

Le conseil municipal propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

Compte 1068 recette investissement : 112 655,84 €

Compte 002 excédent de fonctionnement : 136 626,41€

Compte 001 déficit d'investissement : 27 155,84 €

Un déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure : 120 363,17 €

Un excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 183 648,66 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, approuve l'affectation du résultat.

Pour : Isabelle BARTHE, Jacques de BRUCE, Lucien MORVILLE, Valérie ZOLDAN, Gladys BELAIR, Marion BRUNET, Florent MAZIÈRES, Sébastien ROSE, Caroline MAHIEUX

Contre : Néant

Abstention : Néant

7) VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- - -

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 16,55 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,94 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60,10 %
- (- cotisation foncière des entreprises : %)

CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision et l'état 1259 complété aux services préfectoraux.

	Bases d'imposition effectives 2023	Taux 2023	Bases d'imposition prévisionnel les 2024	Taux 2024	Produits attendus
Taxe foncière bâtie (TFB)	146 702	42,94%	150 100	42,94 %	64 453 €
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	32351	60,10%	33 600	60.10 %	20 194 €
Taxe d'habitation (TH)	29927	16,55%	31 000	16,55%	5131 €
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	///	///	///	///	///
Total des produits		87 389,71 €			89 778 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, approuve le vote des taux des impôts directs locaux.

Pour : Isabelle BARTHE, Jacques de BRUCE, Lucien MORVILLE, Valérie ZOLDAN, Gladys BELAIR, Marion BRUNET, Florent MAZIÈRES, Sébastien ROSE, Caroline MAHIEUX

Contre : Néant

Abstention : Néant

8) VOTE DES SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition de Madame le maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer les subventions suivantes :

↳ A.I.T.T.	100,00 €
↳ Don du sang.	100,00 €
↳ Secours Populaire	150,00 €
↳ CHAD	50,00 €

↳ Restos du cœur	100,00 €
↳ Union sportive de Lieuvillers	100,00 €

Pour : Isabelle BARTHE, Jacques de BRUCE, Lucien MORVILLE, Valérie ZOLDAN, Gladys BELAIR, Marion BRUNET, Florent MAZIÈRES, Sébastien ROSE, Caroline MAHIEUX

Contre : Néant

Abstention : Néant

9) VOTE DU BUDGET 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le vote du budget primitif par chapitre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif proposé par Madame le Maire :

Dépenses de fonctionnement :	269 296,00 €
Recettes de fonctionnement :	335 126,41 €
Dépenses d'investissement :	183 648,84 €
Recettes d'investissement :	183 648,84 €

Pour : Isabelle BARTHE, Jacques de BRUCE, Lucien MORVILLE, Valérie ZOLDAN, Gladys BELAIR, Marion BRUNET, Florent MAZIÈRES, Sébastien ROSE, Caroline MAHIEUX

Contre : Néant

Abstention : Néant

10) FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 05-10-05 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

D'autoriser le maire à procéder, à compter de l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

D'habiliter le maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, approuve la fongibilité des crédits.

Pour : Isabelle BARTHE, Jacques de BRUCE, Lucien MORVILLE, Valérie ZOLDAN, Gladys BELAIR, Marion BRUNET, Florent MAZIÈRES, Sébastien ROSE, Caroline MAHIEUX

Contre : Néant

Abstention : Néant

QUESTIONS DIVERSES

Madame le maire informe le conseil que les informations importantes liées à la commune seront mises en ligne via l'application Intramuros et sur le site internet de la commune.

Madame le maire informe le conseil qu'une personne s'est renseignée sur les dispositions mises en place sur la commune pour les locations saisonnières. Le conseil envisage de délibérer sur la mise en place d'une taxe de séjour.

Madame le maire informe le conseil sur les orientations budgétaires de la CCPP qui souhaite s'orienter sur les aides aux entreprises et les aides aux installations médicales.

Monsieur Morville propose de végétaliser le cimetière.

Monsieur Morville informe le conseil qu'au vue des conditions météorologiques la chasse aux œufs a été annulée. Il propose d'organiser ultérieurement une chasse au trésor.

Monsieur Morville informe le conseil qu'au vue des conditions météorologiques la chasse aux œufs a été annulée. Il propose d'organiser ultérieurement une chasse au trésor.
Monsieur Morville propose d'installer le miroir au carrefour de la rue Saint-Rémy. Madame le maire va le commander.

Séance levée à 21h10

Le maire, Isabelle BARTHE

Le secrétaire de séance, Jacques de BRUCE



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'J. de Bruce', written in a cursive style.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 3 avril 2024 a comporté 9 délibérations comme suit :

1	Validation des zones d'accélération des énergies renouvelables 9 pour	N° 4-2024
2	Vente de la saleuse 9 pour	N° 5-2024
3	Compte de gestion 2023 9 pour	N° 6-2024
4	Compte administratif 2023 7 pour	N° 7-2024
5	Affectation du résultat 9 pour	N° 8-2024
6	Vote des taux des impôts directs locaux 9 pour	N° 9-2024
7	Vote des subventions versées aux associations 9 pour	N° 10-2024
8	Vote du budget 2024 9 pour	N° 11-2024
9	Fongibilité des crédits 9 pour	N° 12-2024

